

Notre-Dame-de-la-Paix
Comté de Papineau
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL
Séance extraordinaire
17 décembre 2024 à 18 h 00

Le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix siège en **séance extraordinaire du budget ce 17 décembre 2024, à 18 h 00**. Sont présents à cette séance et formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Myriam Cabana, et les Conseillers suivants:

Guy Whissell, siège #1
Johanne Larocque, siège #3
François Gauthier, siège #5

Stéphane Drouin, conseiller #2
Maryse Cloutier, siège #4
Andrée-Anne Bock, siège #6

Assiste également à la séance, la Directrice générale et Greffière-trésorière, Cathy Viens, laquelle agit comme secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

La Mairesse, madame Myriam Cabana, soumet donc l'ordre du jour et demande aux Conseillers s'ils l'exemptent de sa lecture.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de la séance

241217-01

Il est proposé par

ET RÉSOLU que l'assemblée soit déclarée ouverte à _____;

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

2. Adoption de l'Ordre du jour

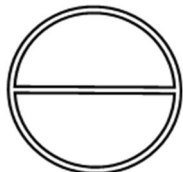
241217-02

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
 - 3.1 Adoption des prévisions budgétaires année 2025
 - 3.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 – 2026 - 2027
4. Période de questions
5. Levée de la séance

Il est proposé par

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé



Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3. Résolution

3.1 Adoption des prévisions budgétaires 2025

241217-03

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 alinéa 1 du Code municipal, le Conseil doit durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante ;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix a préparé des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

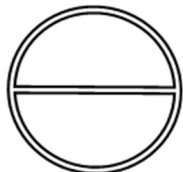
ATTENDU qu'un avis public pour annoncer la tenue d'une séance extraordinaire du conseil pour l'adoption du budget a été donné le 9^e jour de décembre 2024 ;

REVENUS

TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	980 427.00 \$
TOTAL SUR UNE AUTRE BASE	143 007.00 \$
TOTAL SERVICE RENDUS - DIVERS	129 199.00 \$
TOTAL IMPOSITIONS DE DROITS	25 200.00 \$
TOTAL AUTRES SERVICES RENDUS	123 694.00 \$
TOTAL TRANSFERTS	1 590 694.00 \$
TOTAL DES REVENUS	2 992 221.00 \$

DÉPENSES

TOTAL CONSEIL MUNICIPAL	62 525.00 \$
TOTAL APPLICATION DE LA LOI	33 000.00 \$
TOTAL GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION	335 590.00 \$
TOTAL GREFFE	22 100.00 \$
TOTAL ÉVALUATION	44 579.00 \$
TOTAL AUTRES	42 125.00 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	539 919.00 \$
TOTAL POLICE	73 939.00 \$
TOTAL PROTECTION CONTRE L'INCENDIE	92 425.00 \$
TOTAL PREMIERS RÉPONDANTS	1 000.00 \$
TOTAL AUTRES	250.00 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	167 614.00 \$
TOTAL VOIRIE MUNICIPALE	180 338.00 \$
TOTAL ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	151 975.00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	6 000.00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE DES RUES	1 000.00 \$
TOTAL TRANSPORT COLLECTIF	4 848.00 \$
TOTAL RÉSEAU ROUTIER	344 141.00 \$
TOTAL TRAITEMENT EAU POTABLE	20 443.00 \$
TOTAL ÉGOUT	40 000.00 \$
TOTAL ORDURES	76 710.00 \$
TOTAL RECYCLAGE	49 340.00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	186 493.00 \$
TOTAL SANTÉ ET BIEN ETRE	12 910.00 \$
TOTAL SANTÉ ET BIEN ETRE	12 910.00 \$



TOTAL AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE	99 283.00 \$
TOTAL PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCON.	2 079.00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT - URBANISME - DÉVELOP.	101 362.00 \$
TOTAL CENTRE COMMUNAUTAIRE	19 839.00 \$
TOTAL ÉCOLE	41 041.00 \$
TOTAL PARC ET TERRAIN DE JEUX	28 795.00 \$
TOTAL BIBLIOTHEQUE	13 584.00 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	103 259.00 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	145 490.00 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	145 490.00 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	1 391 033.00 \$
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	1 391 033.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	2 992 221.00 \$

Il est proposé par

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix adopte les prévisions budgétaires ci-dessus énumérées.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents.

3.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2025 – 2026 - 2027

241217-04

ATTENDU que le conseil municipal prépare et adopte un programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2025, 2026 et 2027;

Il est proposé par

QUE les membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, durant la période couverte par le programme triennal 2025, 2026 et 2027, pourront faire des dépenses en immobilisation et réaliser les projets suivants:

	2025	2026	2027	Financement
Glissement de terrain Ste-Augustine	850 000\$			MSP + fonds général
Loisirs – modules de jeux	125 000\$			FRR4 + Plaisir de bouger +Fonds général
Site web	5 000\$			
Incendie APRIA	45 000\$	45 000\$	45 000\$	Fonds général
TOTAL :	1 025 000\$	45 000\$	45 000\$	

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. Période de questions

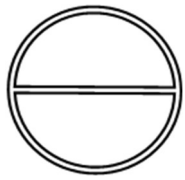
Il y a eu quelques questions du public.

5. Levée de l'assemblée

241217-05

Il est proposé par

ET RÉSOLU que la séance soit levée à _____;



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(signé) *Myriam Cabana*
Myriam Cabana, Mairesse

(signé) *Cathy Viens*
Cathy Viens, Directrice générale
et greffière-trésorière